



Depot de bilan/garantie a premiere demande

Par bendut

Bonjour

Je suis en eurl, je tiens un restaurant. J'étais associé mais celui ci est parti il y a 2 ans; toutefois il est encore tout comme moi caution solidaire personnelle pour la banque et le loyer.

Actuellement toutes mes charges fixes sont payées hormis les taxes foncieres qui sont tres elevees. Je ne veux plus continuer cette activité et un avocat nous a conseillé un depot de bilan.

Le probleme est que le propriétaire dans le bail a stipulé une garantie a premiere demande, peut on la faire debouter?

comment proteger le salaire de ma femme (mariage sous la communaute de biens)

avec le depot de bilan comment cela va se passer avec la caution personnelle de la banque?

merci de vos réponses